Réponses:

2. En 1935—67 jour. En 1936—36 jours. En 1937 11 jours.

- 7 jour (au 25 mars). En 1938-

\$718.55.
M. A. E. Stansbury.

La réponse à la question suivante apprend que Roy Graham était à l'emploi du corps des signaleurs de Barriefield. Voici la demande nº 4:

Sur la proposition de qui a-t-il obtenu cet emploi?

Réponse:

M. A. E. Stansbury.

La question suivante porte sur une nomination recommandée par le bureau de place-ment de l'Ontario, et il s'agit de William Fowler. Puis vient la demande suivante:

M. William Fowler est-il employé au corps des signaleurs à Barriefield, et si oui, quand a-t-il été nommé et sur la proposition de qui?

Réponse:

Oui, nommé le 1er octobre...

L'hon. M. MACKENZIE: J'invoque le règlement, monsieur le président. Sans doute à son insu, le très honorable député a mal lu la question.

Le très hon. M. BENNETT: Comment cela?

L'hon. M. MACKENZIE: Le très honorable député a subsitué "au" à "du".

Le très hon. M. BENNETT:

M. William Fowler est-il employé du corps des signaleurs à Barriefield, et si oui, quand a-t-il été nommé et sur la proposition de qui?

L'hon. M. MACKENZIE: C'est mieux.

L'hon. M. DUNNING: Un seul mot fait toute la différence du monde.

Le très hon. M. BENNETT: Réponse:

Oui, nommé le 1er octobre 1937: à la recommandation de M. A. E. Stansbury.

2. Si la Commission du service civil a fait la nomination actuelle, a-t-il été antérieurement à l'emploi du ministère, et sur la recommandation de qui?

Réponse:

Oui, recommandé par le bureau de placement l'Ontario.

3. Quelle est l'adresse dudit William Fowler?

Réponse:

409, rue Bagot, Kingston, Ont.

La question suivante demandait dans quel district électoral était situé le corps des signaleurs. Sur la même page la même demande est répétée au sujet de John Doyle, employé au corps des signaleurs de Barrifield.

4. Sur la proposition de qui a-t-il obtenu cet emploi?

Réponse:

M. A. E. Stansbury.

L'hon. M. MACKENZIE: Encore ici le très honorable député a substitué le mot "au"

Le très hon. M. BENNETT: Où donc?

L'hon. M. MACKENZIE: Avant les mots "corps des signaleurs".

L'hon. M. DUNNING: Il a répété "au corps des signaleurs". Il n'est pas employé au corps des signaleurs, il est à l'emploi du corps des signaleurs.

Une VOIX: Le très honorable député est passé maître en la matière.

Une VOIX: Retirez cette remarque.

Le très hon. M. BENNETT:

John Doyle est-il, ou a-t-il été, employé au corps des signaleurs, ministère de la Défense nationale, à Barriefield?

L'hon. M. DUNNING: "Du".

Le très hon. M. BENNETT: Réponse:

En 1935—76 jours. En 1936—44 jours. En 1937—Néant. En 1938—10 jours (au 25 mars).

Voici la quatrième demande:

Sur la proposition de qui a-t-il obtenu cet emploi?

Réponse: M. A. E. Stansbury. Il s'agit ensuite de l'employé Johnston. A la demande 6, relative à qui avait fait la proposition de nomination, la réponse est la suivante: M. A. E. Stansbury. Il s'agissait d'Harold Johnston, "employé du corps des signaleurs, ministère de la Défense nationale, à Barriefield". Ce qui n'indique qu'une chose, que M. A. E. Stansbury, qui soit-il, porte la responsabilité de cette nomination au corps des signaleurs. L'un des hommes est menuisier, un deuxième et un troisième sont autre chose.

J'ai pris le cas de B. Curran et j'ai fait remarquer que, d'après la réponse donnée, la recommandation est venue du commandant du district militaire. On demandait aussi la date de la nomination et on a répondu qu'il avait été nommé le 1er octobre. J'ai déclaré que, le 4, on le mettait en état d'arrestation pour supposition de personne aux élections provinciales, qu'on le faisait comparaître en cour de police et qu'on le libérait. Je consigne au compte rendu la raison véritable pour laquelle on l'a relâché. Ceux qui ont à s'occuper de l'application de la loi et du maintien de l'ordre et qui prennent leurs fonctions au sérieux s'étonneront sans doute